

Avenant n° 70 du 12 janvier 2017
(Non étendu)

Signataires :

Organisation(s) patronale(s) :

MG France
CSMF
FMF
SML

Syndicat(s) de salariés :

Fédération nouvelle des syndicats des services de santé et services sociaux
CFDT
Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services
sociaux CFTC
Fédération des personnels des services publics et de santé FO
Union nationale des syndicats autonomes UNSA

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV, AU 1^{er} JANVIER 2017:

- 1- Augmentation de 1 % de la grille des salaires.
- 2- La nouvelle valeur du point est fixée à 7,45 €.

Convention Collective du Personnel des Cabinets Médicaux
Grille de classification et salaires minimaux pour 151 h 67 mensuels au 1er janvier 2017

DESIGNATION DES EMPLOIS	Nouveaux COEFFICIENTS	VALEUR DU POINT 7,45 €	SALAIRE MINIMUM LEGAL	Taux horaire minimum
I - NETTOYAGE ET ENTRETIEN				
1 - Nettoyage et entretien et éventuellement travaux divers (aides techniques, expédition petit matériel, courses ramassage)	200	1 450,00 €	1 450,00 €	9 824 €
II - ACCUEIL ET SECRETARIAT				
2 - Standardiste évolue accueil réception				
2a - Secrétaire-réceptionniste et accueil avec création et suivi d'un dossier patient	203	1 512,35 €	1 512,35 €	9 971 €
3 - Secrétaire - réceptionniste et notamment accueil, plus standard, plus traitement informatique	204	1 519,80 €	1 519,80 €	10 020 €
	205	1 527,25 €	1 527,25 €	10 070 €
3a Si en plus, l'une ou les activités suivantes : participation à un travail technique, tenue de caisse et des livres de recettes-dépenses.	206	1 534,70 €	1 534,70 €	10 119 €
3b - Secrétaire-réceptionniste et accueil avec création et suivi d'un dossier patient, tenue de caisse et des livres de recettes-dépenses et établissement	207	1 542,15 €	1 542,15 €	10 168 €
4 - Secrétaire médical(e) diplômé(e)				
4a - Secrétaire médicale avec création et suivi d'un dossier patient, établissement et contrôle des dossiers de remboursement et application d'une procédure qualité	209	1 557,05 €	1 557,05 €	10 266 €
4b Mêmes fonctions plus comptabilité générale	210	1 564,50 €	1 564,50 €	10 315 €
4c - Secrétaire médicale avec création et suivi d'un dossier patient, établissement et contrôle des dossiers de remboursement et application d'une procédure qualité et identification des mesures d'hygiène et de sécurité applicables dans une entreprise de santé avec en plus comptabilité générale	215	1 601,75 €	1 601,75 €	10 561 €
4d - Secrétaire technique assistante d'un cabinet de dermatologie	216	1 609,20 €	1 609,20 €	10 610 €
5 - Secrétaire de direction				
218	1 624,10 €	1 624,10 €	10 708 €	
245	1 825,25 €	1 825,25 €	12 004 €	
III - PERSONNEL TECHNIQUE				
6a - Agent des cabinets utilisant l'imagerie médicale (ACIM)				
6b - Manipulateur(trice) radio ayant passé le contrôle des connaissances	205	1 527,25 €	1 527,25 €	10 070 €
6c - Manipulateur(trice) radio diplômé(e)	218	1 624,10 €	1 624,10 €	10 708 €
6d - Responsable de service	235	1 750,75 €	1 750,75 €	11 543 €
6e - Assistant(e) des Cabinets de stomatologie	245	1 825,25 €	1 825,25 €	12 034 €
IV - PERSONNEL SOIGNANT				
218	1 624,10 €	1 624,10 €	10 708 €	
7 - Infirmier(e)				
8 - Kinésithérapeute	235	1 750,75 €	1 750,75 €	11 543 €
9 - Orthophoniste	235	1 750,75 €	1 750,75 €	11 543 €
10 - Orthoptiste	235	1 750,75 €	1 750,75 €	11 543 €
11 - Psychologue	235	1 750,75 €	1 750,75 €	11 543 €
V - PERSONNEL TECHNIQUE DES CABINETS D'ANATOMIE ET CYTO PATHOLOGIQUES				
12a Technicien(ne) Bac F7, F7' ou équivalent (Arrêté du 4 Novembre 1976 modifié) obligatoire, plus de deux ans d'ancienneté	220	1 639,00 €	1 639,00 €	10 866 €
12b Technicien(ne) titulaire du BTS	235	1 750,75 €	1 750,75 €	11 543 €
12c Technicien(ne) niveau BAC + 3 justifiant d'une formation spécifique en technique d'anatomie-cyto-pathologie	250	1 937,00 €	1 937,00 €	12 771 €
12d Technicien(ne) responsable de service	255	1 974,25 €	1 974,25 €	13 017 €